



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

LENS-LIÉVIN-HÉNIN-CARVIN

SYNTHESES ET ENJEUX

VERSION PROJET 26/02/2022





**REVISION du SCHEMA de COHERENCE TERRITORIALE
DE
LENS - LIEVIN - HENIN - CARVIN**

**SYNTHESE et ENJEUX TRANSVERSAUX DU
DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

**ARTICULATION avec l'ELABORATION du PLAN
d'AMENAGEMENT STRATEGIQUE**

DOCUMENT de TRAVAIL

**SYNTHESE ET ENJEUX TRANSVERSAUX du DIAGNOSTIC TERRITORIAL –
ENJEUX TRANSVERSAUX et PROPOSITIONS pour l’ELABORATION du PROJET
d’AMENAGEMENT STRATEGIQUE**

SOMMAIRE

- **Enjeu transversal I** : l'épanouissement social, culturel et humain des populations
- **Enjeu transversal II** : la structuration de l'urbanisation et la préservation des ressources
- **Enjeu transversal III** : le positionnement du territoire dans son système d'influences

Synthèse transversale du diagnostic - Enjeux transversaux et articulation avec le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT

A la lecture des enjeux thématiques, **trois enjeux transversaux** permettent de saisir la réalité complexe de ce territoire et préfigurer les priorités pour l'avenir.



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Enjeu transversal I : l'épanouissement social, culturel et humains des populations

Au premier plan de ces enjeux réside **l'épanouissement social, culturel et humain des populations** qui vivent et travaillent sur territoire du SCoT Lens-Liévin-Hénin-Carvin. De nombreux facteurs sont susceptibles d'interférer sur ce cadre d'épanouissement : les services et équipements offerts à la population, l'accès au logement, à l'emploi, à la formation, aux soins, la qualité du cadre de vie ouvert sur la nature, propice aux activités de loisirs et sportives et facteur de bien-être.

A ce titre, les habitants du territoire jouissent d'un accès intéressant et d'une offre particulièrement importante en matière d'activités sportives, culturelles et de loisirs. Derrière le Louvre-Lens, de nombreux équipements culturels maillent le territoire comme à simple titre d'exemples le centre culturel « Jean Ferrat » à Avion, « R Coutteure » à Grenay, « La Gare » à Méricourt, ou encore le centre « Jean Effel » à Carvin auxquels s'ajoutent de nombreux équipements

cinématographiques. Les équipements sportifs ne sont pas en reste puisque le territoire compte par exemple 10 piscines dont certaines en projet. La structure multipolaire du territoire garantit un bon maillage de cette offre avec seulement 3 communes à plus de 10 minutes en voiture des services de proximité (source : SDAASP, Département Nord Pas de Calais- BPE, INSEE, 2015)

Cette offre culturelle, de loisirs et sportive s'est enrichie au cours des années faisant aussi de l'histoire minière un enjeu d'appropriation, de valorisation patrimoniale et de façonnement d'un nouvel idéal social. Au travers de la reconnaissance Unesco et des moyens engagés à travers l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier), il s'agit de reconnaître le bassin minier comme un patrimoine évolutif et vivant, en préservant les hauts lieux marquant de l'histoire minière (terrils, chevalements...), en travaillant à la modernisation des anciennes cités minières – restructuration et adaptation des logements, rénovation énergétique, tout en conservant leurs lignes architecturales.

Pour autant, ce cadre d'épanouissement doit en prendre en compte le niveau de pauvreté des populations. Le revenu médian des ménages s'élève ainsi à 16 803€ sur la CAHC et 17 330€ sur la CALL là où la moyenne nationale est de 20 809€. Seul le secteur de l'Artois atteint cette moyenne nationale. Aussi, en 2016, 22,5% des ménages de la CAHC et 25,4% des ménages de la CALL vivaient sous le seuil de pauvreté.

Fruit de nombreux facteurs liés à la précarité et au chômage, aux recompositions familiales avec une part non négligeable de familles monoparentales (12% en progression de 15,6% entre 2006 et 2016), au niveau de formation et plus largement, à la reproduction des inégalités sociales, cette difficulté sociale rend une partie de la population particulièrement vulnérables et dépendantes dans leur capacité à être mobile, à se soigner, à accéder aux nouvelles technologies, à acquérir un logement à consommer et à fortiori à consommer des produits de qualité ou encore, à décohabiter. Les chiffres en matière d'occupation des logements sont révélateurs de cette situation avec une part plus importante de locataire (50,45%) que de propriétaires occupants. Parmi ces locataires, plus de 30% sont locataires d'un logement HLM. Autre révélateur important, le taux de ménages non motorisés qui est élevé et concerne jusqu'à un tiers des ménages dans certaines communes. La dépendance à la voiture comme mode de déplacement quotidien aggrave la solvabilité des ménages qui peuvent encore en supporter le coût.

Cette situation de pauvreté peut avoir des impacts importants sur l'état de santé d'une partie de la population La mortalité précoce est particulièrement importante, 60% supérieure à la moyenne nationale, et peut être notamment le signe d'une mauvaise hygiène de vie (tabac, alcool, mauvaise alimentation, stress, etc.). Celle-ci est

accentuée par un cadre de vie particulièrement dégradé : des logements énergivores avec 53,7% des logements construits avant la première réglementation thermique de 1974, un continuum urbain qui laisse peu de place au végétal et à des espaces de respiration, des nuisances et pollutions particulièrement importantes liées à la prédominance de la voiture dans les modes de déplacement et à la proximité des grandes infrastructures routières (A1, A21) des lieux d'habitation. Par ailleurs, cette surmortalité s'inscrit dans un contexte où la démographie médicale connaît des enjeux de renouvellement générationnel particulièrement prégnants qui pèseront lourdement sur les dispositifs de prévention pour une population déjà fragilisée.

A cette problématique s'ajoute celle du vieillissement attendu de la population qui induira des besoins nouveaux et une situation de dépendance pouvant elle-même s'aggraver. Les prévisions INSEE estiment que 14% de la population du SCoT aura plus de 75 ans à l'horizon 2050.

Face à ces constats, **les enjeux liés à ce cadre d'épanouissement social, culturel et humain**, portent sur :



Enjeux Transversaux

- **La satisfaction des besoins essentiels** en lien avec le vieillissement de la population et la caractéristique Jeune du territoire – logements, mobilité, commerce, santé, etc., **vecteur de dignité sociale**
- **L'adaptation au changement climatique**, par la réduction des îlots de chaleur urbain, la réduction de l'empreinte carbone et le développement des énergies renouvelables et de récupération
- Le façonnement d'un **cadre de vie sain et attractif**, en particulier sur le cœur urbain dense par **l'accès à la nature**, l'encouragement des **modes actifs**, la qualité et salubrité des milieux et de **la biodiversité**
- **Le maintien de l'offre de santé à moyen et long termes** dans un contexte de baisse de la démographie médicale et d'un état de santé général des populations très dégradé
- L'accès à l'emploi, à la formation initiale et continue, au numérique, **vecteur de promotion et d'ascension sociale**
- La préservation, la valorisation et l'appropriation des communs, ce qui fait patrimoine, **vecteur d'identité, de bien-être et de valorisation sociale et culturelle**



Orientations

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT peut donner un certain nombre d'orientations qui garantissent des aménagements urbains plus vertueux et incitent les différents champs de politique publique à l'amélioration des conditions de vie. Ces orientations peuvent notamment consister à :

- **Préserver et valoriser les milieux naturels existants**, y compris les bords de cours d'eau.
- Poursuivre la politique de **reconquête des friches** pour en faire des « lieux ressources » de **biodiversité** et d'appropriation du **patrimoine vivant et évolutif du bassin minier**.
- Définir des **coupures vertes** à protéger et à valoriser pour réintroduire de la nature en ville et favoriser les activités sportives favorables à la **santé**.
- Favoriser les politiques de **diversification et d'amélioration de l'habitat**, notamment en direction de l'habitat minier.
- Favoriser le développement d'une **agriculture de qualité et de proximité** pourvoyeuse d'une **alimentation saine et de qualité, et respectueuse de l'environnement**. Permettre le développement d'une **offre de santé complète** (premier recours et spécialiste), **bien maillée et coordonnée**. *Accompagner la création du nouveau centre hospitalier métropolitain.*
- Renforcer le **maillage des mobilités tout mode** à partir de l'armature structurante BHNS.

Ces différentes orientations, non limitatives à ce stade, ont pour objectif d'engager le travail de réflexion qui sera entrepris dans le cadre du projet d'aménagement stratégique et établir ce passage partant des enjeux issus du diagnostic vers les orientations stratégiques du projet (PAS).

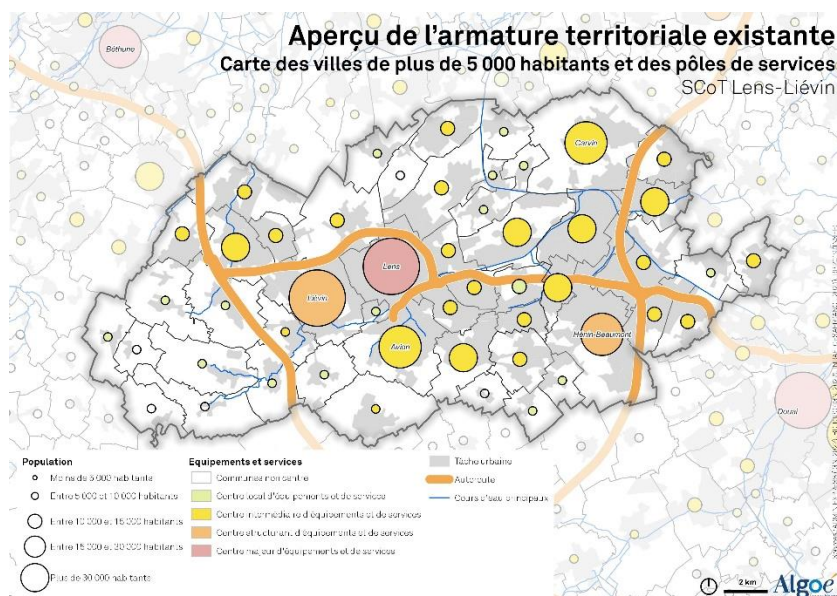


Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Enjeux transversal II : la structuration de l'urbanisation et la préservation des ressources

Le deuxième enjeu structurant pour le développement et l'aménagement du territoire, et certainement celui sur lequel le SCoT aura un rôle prépondérant à jouer, porte sur **la structuration de l'urbanisation et la préservation des ressources** liées à l'eau, aux espaces naturels et agricoles, à la biodiversité, etc.

Le territoire est organisé sur une structure multipolaire originale. Ici, ni centre, ni périphérie mais un ensemble constitué autour des 4 pôles principaux (Lens, Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin) et des 20 communes de taille intermédiaire. Cette situation atypique est notamment mise en évidence par le SRADDET de la Région Haut-de-France qui fait apparaître 26 communes au titre de pôle d'envergure régionale.



Cette multipolarité confère au territoire de véritables atouts, au premier rang desquels la bonne accessibilité en tout point du territoire aux commerces, aux services de proximité et aux équipements publics dont ceux du domaine culturel, de loisirs ou sportif.

On décompte par exemple près de 6.600 activités commerciales sur le territoire et 460 000 m² de grandes et moyennes surfaces sur plus d'une trentaine de polarités marchandes de taille et de typologie très diverses.

Pour autant, cette multipolarité constitue une gageure pour l'organisation d'un réseau de mobilité performant et pour maîtriser l'étalement urbain qui se réalise autour de ces différents pôles. Aujourd'hui la ceinture agricole et naturelle est grignotée par les fronts urbains. Ressource importante pour le territoire et le développement du secteur agroalimentaire, les espaces agricoles ne représentent plus que 42% de la superficie du territoire, derrière les espaces artificialisés

couvrant eux 47% de cette superficie. Entre 2005 et 2015, 900 hectares ont été artificialisés. Sur ces 900 ha, 95 % étaient à l'origine des espaces agricoles et 5 % des espaces naturels. Et parmi ces espaces agricoles, les terres arables ont été les plus consommées (64 %).

Face à cette dynamique d'étalement urbain, les centres-villes connaissent des problématiques importantes de dévitalisation commerciale et de l'habitat. L'attrait des polarités marchandes, notamment celle de Noyelles-Godault, et l'intérêt marqué pour des formes résidentielles péri-urbaines a contribué à dévitaliser les centres-villes et développer la vacance commerciale. Pour autant ces centres-villes jouissent de certaines particularités, notamment le centre de Liévin qui compose une figure originale entre le centre-ville ancien et la zone commerciale à proximité. Ici les enjeux de complémentarité de l'offre entre centre-ancien et nouveaux développements commerciaux prennent tout leur sens.

Enrayer ce processus, c'est organiser une véritable politique de reconquête des centres urbains mais aussi de renouvellement et de requalification de ce continuum urbain est-ouest qui s'étend globalement le long de l'ex-RN43., d'Hénin-Beaumont à Liévin en passant par Lens. La trame verte, comme la structure patrimoniale du bassin minier, ont un rôle important à jouer dans cette dynamique de requalification urbaine. Il s'agit tout à la fois d'exhumer les composantes de la treille minière comme élément structurant l'organisation des quartiers et participer à valoriser la trame verte et bleue - celle des jardins particuliers, celle des zones humides, ou encore celle des anciens cavaliers et des terrils et leur nouvelle vocation néo-naturelle. Il s'agit donc de redonner sens à ce continuum en valorisant les éléments clés d'organisation qui lui ont donné naissance autour de la treille minière, tout en invoquant des vecteurs de valorisation future autour de la « ville du care » : la nature en ville, la qualité des espaces publics, le développement des mobilités décarbonées (mobilité douce, BHNS, piétonisation etc.), le développement des énergies renouvelables, etc.

Face à ces constats, les enjeux liés à la structuration urbaine et à la préservation des ressources, portent donc sur :

- La définition d'une **organisation territoriale** qui conforte les polarités, garantisse les **complémentarités, notamment commerciales, entre les pôles**
- L'évolution du modèle d'urbanisation en faveur d'une **gestion plus économe de l'espace** et tendant à terme vers un **objectif de neutralité foncière**
- La structuration des développements urbains, économiques et commerciaux autour :



Enjeux Transversaux

- de **centralités fortes** et d'une « treille minière » reconquise, qui retiennent et attirent la population – fonctions commerciales renouvelées, relocalisation de l'économie, cadre urbain attractif, piétonisation, nature en ville, ...
- De formes **urbaines propices à la pratique des modes doux**
- De la **requalification, densification des secteurs déjà urbanisés**: reconquête des friches, densification et mixité fonctionnelle des zones commerciales, structuration-densification des espaces économiques
- La structuration d'une **offre de mobilité plurielle, efficace, bien maillée** et sans rupture desservant les pôles de services, les zones d'emplois, de commerces et les secteurs résidentiels
- La **préservation (sanctuarisation?)** de la ceinture agricole et naturelle
- La préservation de la **ressource en eaux**, en lien notamment avec la protection des aires de captage et la **gestion des risques**



Orientations

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT devra fixer un certain nombre d'orientations qui garantissent une trajectoire de réduction de l'artificialisation et un relatif équilibre de croissance entre les différentes parties du territoire. Ces orientations peuvent notamment consister à :

- Proposer une **armature territoriale lisible, gage d'équilibre/équité territoriale** mais aussi de maîtrise des développements urbains.
- **Préserver/sanctuariser la ceinture agricole et naturelle** et permettre le développement de projets d'agriculture périurbaine.
- Accompagner l'émergence de centralités attractives en favorisant les projets de **requalification urbaine et de revitalisation commerciale des centralités**.
- Définir des objectifs de **réduction de l'artificialisation** et en assurer le suivi dans le temps. La définition de ces objectifs devra notamment être compatible avec le SRADDET et prendre en compte la loi Climat et Résilience sur son volet foncier.
- **Structurer le développement des espaces économiques et contenir le développement des espaces commerciaux** périphériques en tenant compte du réseau armature de transport en commun, et penser leur évolution future – densité, mixité, évolution des usages.
- Favoriser la **densification urbaine** autour du réseau performant de transports en commun.

Comme pour le second enjeu, ces orientations ne sont pas limitatives et servent d'appui à la réflexion qui sera portée pour la construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).



Synthèse des constats et dynamiques à l'œuvre

Enjeux transversal III : le positionnement du territoire dans son système d'influences

La troisième clé de lecture transversale autour des enjeux réside dans le **positionnement stratégique du territoire et sa dynamique économique**. Le territoire s'inscrit dans trois systèmes d'influence majeurs

- Celui de la dynamique métropolitaine lilloise, qui marque des dynamiques de croissance démographique soutenues dans la partie est et nord-est mais aussi des polarités marchandes majeures fortement attractives ;
- Celui des pôles urbains voisins : Douai, Béthune, Arras. Si la polarisation lilloise est importante, celle d'Arras constitue une influence particulièrement émergente qui mérite d'être observée et accompagnée ;
- Le niveau national et international avec la présence de grands équipements à rayonnement national et international (stade Bollaert-Delelis, Louvre-Lens, Arena Liévin...) ainsi que de marqueurs patrimoniaux qui relie le lieu au monde à travers l'histoire des grandes batailles de la première Guerre Mondiale dont le mémorial de Vimy et la Nécropole de Notre-Dame-de-Lorette en constituent l'incarnation, mais aussi l'histoire de l'industrie minière en 2012 comme Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Le territoire est aussi au cœur d'un réseau dense d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales qui le place en position de carrefour de l'Europe. Situé à 200 km de Paris, Londres et Bruxelles et à proximité immédiate de la métropole Lilloise, il revêt un potentiel important pour les professionnels de la logistique. De cette situation privilégiée, le territoire connaît une évolution importante des fonctions de transport et d'entreposage avec la création de zones dédiées. Ainsi, fin 2017 sont dénombrées 1,2 millions de m² d'entrepôts sur le territoire du SCoT. Les récents projets ont fait progresser cette offre de 1 millions de m² supplémentaires et le très fort développement du e-commerce ne pourra que renforcer ce besoin logistique.

Le potentiel de déploiement de l'intermodalité fluviale et ferroviaire est important avec l'existence d'une liaison fluviale à grand gabarit constituée de 9 sites de transbordement dont la plateforme multimodale Delta 3 qui joue aussi un rôle majeur dans la réorganisation du fret ferroviaire en France avec 3000 trains chargés/déchargés en 2017. Bien que ce potentiel soit appelé à se renforcer avec la création du Canal Seine Nord Europe les flux restent largement dominés par la route générant des congestions et des

pollutions importantes sur les principaux axes autoroutiers de l'A1 et A21.

Eu égard aux réserves foncières faibles du territoire et au potentiel d'emplois du secteur de la logistique, plutôt faible par rapport aux m² consommés, le développement du secteur de la logistique nécessite d'être encadré pour ne pas préempter les potentialités de développement dans les autres secteurs de l'économie - notamment l'agriculture et l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, l'éco-construction, le tourisme, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, etc.

Plus que pour tout autre territoire, les enjeux de diversification économique sont importants pour ne pas retomber dans une mono-activité, comme cela a été le cas pour l'industrie minière ou encore l'industrie automobile. Ainsi, la logistique doit être un secteur à promouvoir parmi d'autres dans un contexte d'offre foncière particulièrement contrainte.

Des enjeux importants sont aussi à attendre quant à l'évolution du secteur du commerce qui représente 17,4 % des emplois privés et qui connaît avec la crise, une accélération de sa transformation vers le e-commerce. Le SCoT et notamment le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) devra accompagner ces évolutions dans l'objectif de maintenir un tissu commercial dense, diversifié et réparti de façon homogène sur le territoire.

Enfin, les efforts portés sur la mise en tourisme du territoire avec la création du Louvre Lens et le potentiel de valorisation qu'offre l'inscription du bassin minier au Patrimoine Mondial de l'Unesco méritent d'être poursuivis pour faire de ce secteur un véritable secteur pourvoyeur d'emploi qualifiés et non délocalisables. Bien que le territoire noue des relations privilégiées outre-Atlantique et avec le territoire britannique et bénéficie de sites générateurs de flux (Le Louvre-Lens, le stade Bollaert-Delelis, les hauts-lieux de la Grande Guerre, , etc.), la dynamique touristique n'imprime pas. La question d'une stratégie de destination se pose à plusieurs échelles et sur plusieurs segments de clientèles (locales, nationales et internationales).

Face à ces constats, les enjeux liés au positionnement du territoire dans ses différents systèmes d'influence portent sur :

- Le **rayonnement du territoire** et la mise en réseau des valeurs patrimoniales, identitaires avec ses territoires d'influence dont la figure de **l'Archipel vert**, chère au paysagiste Michel Desvigne constitue un vecteur d'expression incarné par la Chaîne des Parcs.



Enjeux Transversaux

- Le développement d'une **économie non délocalisable et pourvoyeuse d'emplois** – durable, renouvelable, circulaire, touristique
- Le maintien d'une **armature commerciale attractive** et maillée afin de continuer à apporter un service de proximité tout en réduisant la consommation d'espaces non artificialisés pour cette vocation
- L'affirmation d'un territoire de référence sur **des domaines d'activités stratégiques** : IAA, logistique, économie circulaire, ESS*
- L'organisation des mobilités à l'échelle métropolitaine et le développement du télétravail dans une stratégie de réduction de l'usage de la voiture individuelle (renforcement de l'offre ferroviaire avec Lille et dans les liaisons Est-Ouest, développement de la tarification combinée, etc.
- Le développement de l'usage de la voie d'eau et le maintien des embranchements ferroviaires



Orientations

Pour répondre à ces enjeux, le SCoT devra fixer un certain nombre d'orientations qui garantissent au territoire de pouvoir valoriser ses atouts et assure sa diversification économique dans un système d'influences complexe. Ces orientations peuvent notamment consister à :

- **Maîtriser, organiser, réserver les espaces dédiés à la** logistique en tenant compte des grands projets d'infrastructure (Canal Seine Nord Europe)
- Permettre et accompagner **l'aménagement des sites patrimoniaux** en favorisant une continuité de traitement et leur mise en réseau
- Promouvoir une **stratégie supra-territoriale d'organisation des mobilités** et permettre la création d'équipements structurants (réseau express Grand Lille – *Système Express Métropolitain*)
- Permettre le **développement des domaines d'activités stratégiques** – libération du foncier économique, structuration d'un bassin de compétences, création de polarités dédiées.
- Faciliter le développement des **capacités d'accueil touristique**



242 boulevard Albert Schweitzer – BP53 – 62253 Hénin-Beaumont
Tel. 03 21 43 59 51

Algoé

Algoé Consultants

Siège social : 9 bis route de champagne – CS 60208 – 69134 Ecully
Tél : 33 (0)9 87 87 69 00
Site internet : www.algoe.fr



Agence d'Urbanisme de l'Artois

Siège social : Centre Jean Monnet – Entrée Piémont – Bât C - 8 avenue de Paris - Béthune
Tél : 03.21.56.11.42 – Fax : 03.21.56.17.03 – Courriel : contact@aulartois.fr
Site internet : www.aulartois.fr